

CONSULTATION FOURNITURE ET POSE DE DOUZE CASES DE COLUMBARIUM

Pouvoir adjudicateur Commune de Montélier 10 avenue du Vercors 26120 MONTELIER

Tél: 04 75 59 93 91

Courriel: dgs@montelier.com

Date limite pour la remise des offres 04/05/2018 à 12H

Article 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture et la pose d'un nouveau columbarium au cimetière de Montélier. Le présent marché est un marché de fournitures et de services selon une procédure adaptée dans le cadre du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Classification CPV du marché: 45215400-1: Cimetière

La présente consultation fait l'objet d'une publicité insérée sur le site de la commune de Montélier.

Article 2- FORME DU MARCHE: ALLOTISSEMENT VARIANTES ET OPTIONS

Le présent marché est composé d'un seul lot.

Les variantes sont autorisées sous réserve qu'elles présentent un avantage économique et /ou qualitatif pour la collectivité. Dans ce cas, le candidat devra toutefois répondre au marché de base.

Ce marché pourra être négocié. La négociation portera alors sur le prix et sera menée avec les 3 premiers candidats sélectionnés. L'acheteur se réserve néanmoins la faculté d'attribuer le marché sur la base des offres initiales en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 3 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent l'ensemble des fournitures et prestations nécessaires à la réalisation des travaux d'installation et de signalisation du chantier. Ils comprennent essentiellement :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements généraux et travaux maçonnés ;
- Aménagements paysagers légers.

L'engazonnement restera à la charge de la commune à l'issue de la pose du columbarium.

L'Entrepreneur devra impérativement se rendre sur place avant la remise de son offre, pour se rendre compte de l'état des lieux et des sujétions qu'il peut entraîner, des possibilités d'accès, de la nature des sols et des sous-sols. Toutes les difficultés et sujétions que l'Entrepreneur est susceptible de rencontrer pendant l'exécution des travaux, sont réputées être connues de lui, en particulier pour tout ce qui concerne l'accessibilité au site et la sécurité lors des travaux. L'Entrepreneur ne sera pas admis à formuler de réclamations sur ces points.

L'Entrepreneur devra prévoir tous les ouvrages nécessaires à la bonne réalisation de ses travaux. Les oublis éventuels qu'il aurait pu faire restant entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre à des travaux supplémentaires. Il ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou fasse l'objet d'une demande de supplément sur ses prix.

L'Entrepreneur assure l'entière responsabilité des travaux qu'il exécute. En outre et ce dès la remise des offres, l'Entrepreneur fera toutes remarques nécessaires concernant les exigences des prestations imposées par les règlementations, normes, règles de l'art, services concessionnaires et administrations et qui ne figureraient pas sur la présente consultation).

En phase travaux, l'entrepreneur devra faire, le cas échéant, par écrit toutes remarques sur les directives qu'il reçoit du Maître d'ouvrage, étant entendu qu'il supporte l'entière responsabilité des travaux exécutés à partir des directives qui n'avaient pas fait d'observation de sa part.

L'Entrepreneur devra prendre à ses frais, toutes dispositions utiles pour la protection des ouvrages existants. Il sera responsable des détériorations causées de son fait aux dits ouvrages et devra procéder immédiatement à leur remise en état. Il devra en particulier prendre les mesures nécessaires pour ne pas détériorer lors de son intervention les différents mobiliers.

L'entrepreneur devra stopper obligatoirement les travaux pendant les cérémonies funèbres.

Il prendra les dispositions nécessaires pour que le chantier soit arrêté pour la demi journée correspondante, et les engins de chantier rassemblés dans un endroit discret.

L'entreprise sera prévenue 48 heures avant chaque inhumation.

L'entrepreneur sera chargé de l'alimentation en électricité. L'eau pourra être prélevée sur place.

Le piquetage des ouvrages sera réalisé par l'Entrepreneur suivant les indications portées sur les plans joints au dossier et approuvées par le Maître d'ouvrage.

Pour les détritus et matériaux impropres, déblais excédentaires en provenance du chantier à évacuer, les frais d'enlèvement, de transport, de déchargement sont à la charge de l'Entreprise.

Article 4 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU COLUMBARIUM OBJET DE LA PRESENTE CONSULTATION

La présente consultation consiste en la fourniture et la pose d'un columbarium droit d'une capacité de 12 cases individuelles, de type monumental sur 3 niveaux, non accolé à un mur, au cimetière de Montélier, place Sainte-Catherine. Il sera en granit gris. Toutes les faces vues seront polies.

Le monument proposera la possibilité de pouvoir y installer deux voire trois urnes dans chacune des cases. Les plaques de fermetures seront facilement maniables à l'aide de ventouses fournies. Chaque porte sera gravée à l'aide d'un numéro. Le monument devra permettre aux familles de pouvoir fleurir chaque case au droit de la plaque de manière individuelle et intime.

Compris fondation, radier, dallage en béton armé ou tout dispositif si la nature du sol l'exige.

Aucune déformation, tassement ou désordres ne seront tolérés.

Le niveau inférieur du monument sera à +15 cm du sol fini afin de le dégager.

L'entrepreneur fournira les garanties propres à chaque entrepreneur mise en oeuvre ou livrée dans le cadre du marché.

Article 5 - DETAIL DES PRIX

Présentation des prix (en euros HT) pour l'acquisition du matériel : Le prix est réputé ferme

- Le prix à l'achat comprend le coût de la fourniture, le coût de la livraison ainsi que le coût de l'installation. Un procès-verbal de réception sera établi en collaboration par le service administratif et fixera la date de début des garanties.

Article 6- ORGANISATION GENERALE DE CONSULTATION

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- une lettre de candidature (DC1)
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
- a) qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir;
- c) qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 32410, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail.
- le présent document valant règlement de consultation à accepter sans aucune modification à dater et à signer, y compris l'annexe 1.
- le mémoire technique permettant à la commune de juger de la valeur technique de l'offre
- tout élément ou proposition complémentaire

Date limite de remise des offres : le 04/05/2018 à 12 H00

Conditions d'envoi des offres

Les documents justificatifs à fournir pourront être transmis sous pli à l'adresse suivante :

Commune de Montélier

10 avenue du Vercors

26120 MONTELIER

Ces mêmes offres pourront être adressées sous format informatique «pdf» dans un dossier compressé à l'adresse suivante : dgs@montelier.com

Le candidat fait son affaire de la bonne réception de son offre.

Les informations concernant les candidats seront tenues confidentielles.

Date, nom, signature et cachet du candidat (avec mention « LU ET APPROUVE »)

Annexe 1
Plan et photo du cimetière





Emplacement du futur columbarium (à positionner contre le mur)

Annexe 2

Bordereau de prix

	€HT	TVA 20 %	€TTC
Terrassement			
Revêtement de sol			
Columbarium			
COUT TOTAL			